

## Modalités disponibles

Presentiel ou en distanciel (selon réglementation)

## Durée de la formation

Durée de la formation : 20 heures.

## Public

Exploitants créateurs ou repreneurs d'entreprises du secteur des Cafés Hôtels Restaurants, Discothèques.  
Accessibilité à tout pour tous.

## Prérequis

Maîtrise de la langue française nécessaire pour comprendre les obligations légales et réussir la formation.

## Formateur

Formateur confirmé dans l'exercice de ses fonctions, avec les compétences pédagogiques à mettre en œuvre les formations et une expertise technique des thèmes enseignés.

## Méthodologie et moyens pédagogiques

Notre approche alterne apports théoriques, exercices pratiques et/ou études de cas et des mises en situation simulées utilisant des méthodes d'animation actives et permettant une meilleure compréhension pour une acquisition de connaissance  
Tous les cas pratiques sont adaptés au contexte

professionnel.

Méthodes interactive basée sur l'échange et le partage favorisant une dynamique de groupe positive et constructive.

## Objectifs

Sensibiliser et responsabiliser les exploitants de CHRD aux obligations particulières de la vente d'alcool.  
Permettre au débitant de boissons d'avoir une meilleure connaissance des nombreuses normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui leur sont applicables.

Former l'exploitant à la prévention et à la lutte contre l'abus d'alcool et aux différentes nuisances que peuvent occasionnées l'exploitation mal contrôlée d'un CHRD.  
Connaître les risques de sanctions spécifiques aux débits de boissons.

Connaître les spécificités réglementaires locales et les obligations en matière d'animation d'un débit de boissons.

## Suivi et évaluation

Évaluation en cours de formation sur des cas pratiques.  
Passage d'un test d'évaluation des connaissances (QCM).

Délivrance du Cerfa n°14407\*03.

Une feuille d'émargement ou un relevé de connexion par demi-journée de présence est établi

## Financement

Tarif de la formation : 500,00 € HT soit 600,00 € TTC

## Satisfaction

Taux de satisfaction global : 100%

Délai d'accès de 16 à 30 jours selon le financement demandé.

Contactez le service formation continue pour obtenir un devis ou toute assistance technique lors de formation à distance.  
Informations complémentaires disponibles sur notre site Internet : [www.cfahconseil.com](http://www.cfahconseil.com)

# I Contenu

## I. Présentation liminaire de la formation

L'obligation de formation  
Le permis d'exploitation

## II. Le cadre législatif et réglementaire

Les sources de droit et les applications  
La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique  
La police administrative générale (code des collectivités territoriales)  
La police administrative spéciale (code de la santé publique)

## III. Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (café, brasserie, restaurant, ...)

Les conditions d'ouverture  
L'exploitation d'une licence  
La fermeture des débits de boissons et des restaurants

## IV. Les obligations d'exploitation

Obligations liées à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un restaurant  
Les obligations liées à l'établissement  
Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques  
Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques  
La responsabilité civile et pénale des personnes physiques morales en cas de non-respect de ces obligations  
Les bonnes pratiques d'hygiène pour éviter les risques spécifiques

## V. La réglementation locale

Les pouvoirs de police du maire en matière de débits de boissons  
Les pouvoirs de police du préfet en matière de débits de boissons  
Les sanctions et mesures de police administrative des débits de boissons par le préfet

## VI. Mise en situation et évaluation des connaissances acquises

Expérimentation de cas pratiques pour chaque stagiaire par rapport aux obligations d'exploitation  
Questions de connaissances

Délai d'accès de 16 à 30 jours selon le financement demandé.

Contactez le service formation continue pour obtenir un devis ou toute assistance technique lors de formation à distance.  
Informations complémentaires disponibles sur notre site Internet : [www.cfahconseil.com](http://www.cfahconseil.com)

H&C Conseil 6 Place de Regensburg 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tel : 0473932592 - Siret 42924994900075

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 83 63 03371 63 auprès de la Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes